

AVIS d'APPEL PUBLIC à la CONCURRENCE

1. **COLLECTIVITE CONTRACTANTE** : VILLE de MURET - 31600
2. **POUVOIR ADJUDICATEUR** : Monsieur le MAIRE
3. **OBJET de la CONSULTATION** : Marché de Fourniture & Livraison de CD & D.V.D. pour la MÉDIATHÈQUE François Mitterrand de MURET (58, rue Clément Ader à Muret), réparti en 2 lots :
* **Lot n° 1** = C. D.
Montant annuel minimum de 4.000 € HT – maximum 10.000 € HT

* **Lot n° 2** = D.V.D.
Montant annuel minimum de 8.000 € HT – maximum 20.000 € HT
4. **PROCÉDURE de PASSATION** : Procédure Adaptée Ouverte (Art 28 CMP) – **MAPA 2011/073 F**
5. **CARACTERISTIQUES PRINCIPALES** : Marchés à Bons de Commandes avec minimum et maximum pour une durée de 4 ans (Années 2012 – 2013 – 2014 - 2015).
6. **CRITÈRES** de Sélection des Candidatures et d'Attribution des Marchés : Voir le Règlement de Consultation

Agrément des Candidatures sous réserve de :

- régularité de la situation administrative, juridique, fiscale et sociale,
- posséder les capacités techniques et financières – expérience et compétences professionnelles,
- fournir les attestations d'assurance R.C et R.P en cours de validité

Offres :

- Prix (55 %)
- Valeur technique de l'offre (30 %)
- Modalités d'exécution des prestations (15 %)

7. RETRAIT des Dossiers de Consultation :

→ **Service des Marchés Publics : demande écrite par Fax au 05.61.51.95.41.**

→ **Retrait sur le site : <https://marches-publics-ville-muret.omnikles.com/>**

Au cas de difficulté particulière d'accès au site, n'hésitez pas à appeler **OMNIKLES au 08 25 00 13 26**

8. **MODALITES de FINANCEMENT et de PAIEMENT** : Budget Principal de la Ville (fonds propres) - Règlement par mandat administratif en 30 jours.
9. **Forme juridique du Groupement éventuel des opérateurs économiques** : groupement solidaire

10. **Instance chargée des procédures de recours : TRIBUNAL ADMINISTRATIF - 68, rue Raymond IV - BP 7007 - 31068 TOULOUSE Cedex - ☎ 05 62 73 57 57 📠 05 62 73 57 40 - mail : greffe.ta-toulouse@juradm.fr - web : www.ta-toulouse.juradm.fr.**
11. **Précisions concernant les délais d'introduction des recours : selon les dispositions du CDJA**
 - référé précontractuel (L551-1) l'introduction du recours peut se faire jusqu'à la signature du marché
 - référé contractuel (art L 551-13 à L 551-23) dans un délai de trente et un jours suivant la publication de l'avis d'attribution
 - recours (art R 421-1) dans un délai de deux mois à compter de la notification ou de la publication de la décision de rejet
 - recours direct contre le contrat dans un délai de deux mois à compter de la publication de l'avis d'attribution.
12. **Délai minimum de validité des offres : 90 jours à compter de la date limite de réception des offres**
13. **DATE LIMITE DE RÉCEPTION des OFFRES : Mercredi 07 décembre 2011 - 10 heures -**
14. **DATE d'ENVOI de la PUBLICATION : Mardi 08 novembre 2011**